

RÉSUMÉ

Le superviseur ou la superviseure des installations coordonne et offre des services sur le terrain même, soit au port et aux installations du YCRStL sous la supervision et l'aide du gérant de port.

COMMUNIQUÉ GÉNÉRAL DES TÂCHES

Le superviseur ou la superviseure des installations travaille sous l'autorité du gérant de port. En collaboration avec le superviseur de port, lui ou elle supervisera directement le terrain ainsi que le personnel du port, les aidant lorsque nécessaire. Lui ou elle se chargera de l'entretien et de la sécurité des installations. Lui ou elle s'assurera que tous les membres du personnel aient un environnement de travail propre, fonctionnel et sécuritaire. Le superviseur des installations peut être appelé à assumer l'entière responsabilité du port, du terrain et des travaux d'entretien en l'absence du superviseur de port.

TÂCHES ESSENTIELLES ET RESPONSABILITÉS

- Maintenir les installations du port et du terrain ainsi que l'équipement en respectant les standards du YCRStL. Effectuer l'entretien général et les réparations de toutes les installations du port et du terrain ;
- Aider le superviseur du port avec les activités et les opérations des quais ;
- Maintenir les quais propres, sécuritaires et en ordre, incluant enlever les débris ;
- Effectuer des réparations sur les quais, incluant le remplacement de planches, le resserrement de taquets et de robinets d'arrosage ainsi qu'ajouter des billots de flottaison si nécessaires ;
- Superviser le personnel de terrain et de l'entretien en développant des habitudes, en assignant des tâches et prodiguer des conseils techniques sur les problèmes d'entretien au besoin ;
- Fournir un service à la clientèle et une aide aux membres et visiteurs ;
- Effectuer régulièrement des patrouilles de sécurité de la propriété dans les alentours du port. Signaler tout cas de vol, de vandalisme, de mauvaise conduite et de menaces envers la sécurité des membres, les propriétés des membres du port ou des installations portuaires au directeur général ;
- Avertir le gérant de port de toute urgence au sein du port et du terrain, incluant les déversements d'huile, les incendies d'embarcations ou d'installations, les bateaux qui coulent ou qui sont déjà submergés, les alertes et conditions météorologiques ou toute preuve d'activités illégales ;
- Maintenir des données d'ordinateur précises et détaillées, incluant des entrées quotidiennes liées aux activités sur la propriété, des informations sur la clientèle et des travaux d'entretien ;
- Maintenir à jour l'inventaire du département et les fiches de données de sécurité (FDS) requis par le YCRStL pour des provisions et de l'équipement d'entretien.
- Surveiller les opérations des installations du YCRStL ;

- Aider le superviseur de port avec des mises au sec de bateaux pour réparations et remisage à sec et opérer un pont roulant mobile une fois la formation terminée ;
- Utiliser un skiff et d'autres équipements du port et du terrain ;
- S'occuper des cas urgents selon les besoins, y compris le pompage ou remorquage de bateaux, le déneigement, etc. ;
- Aider à préparer le budget annuel du département.

COMPÉTENCES DE BASE

- Diplôme d'études secondaires ;
- Un (1) an d'expérience en supervision ;
- Un (1) an d'expérience en entretien d'installations, de préférence l'entretien d'un port ;
- Permis de conduire canadien valide et capacité d'obtenir un permis de conduire commercial.

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- Un (1) an d'expérience en réparation et entretien de petits moteurs ;
- Un (1) an d'expérience dans les opérations portuaires ;
- Un (1) an d'expérience dans les corps de métiers de la construction ;
- Cours de secourisme et certification RCR.

OBLIGATIONS LÉGALES

Comme condition d'embauche, le candidat ou la candidate est sujet à une vérification des antécédents (criminels, scolaires et de travail). Les permis et certifications requis doivent être valides pendant toute la durée de l'embauche.